

# **INFOTEL**

Société Anonyme

36 Avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 BAGNOLET

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES

29, rue d'Astorg  
75008 - Paris

Constantin Associés  
*Member of Deloitte Touche  
Tohmatsu limited*  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris - La Défense Cedex

# INFOTEL

Société Anonyme

36 Avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 BAGNOLET

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'Assemblée générale de la société INFOTEL

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ***Evaluation des titres de participations***

### Risque identifié

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées, ajustée du montant de la trésorerie nette à la clôture.

Les titres de participation représentent un montant significatif du bilan et la détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

### Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance des travaux relatifs aux tests de dépréciation mis en œuvre par la Société.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées. Nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation, de besoin en fonds de roulement, et de dépenses d'investissements utilisées pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires approuvés par la Direction générale;
- analyser les principales hypothèses au regard des données de marché disponibles ;
- revoir, avec l'appui de nos spécialistes, les taux d'actualisation retenus par la société.



## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL par l'assemblée générale du 25 mai 2010 pour Constantin & Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Audit Consultant Associés.

Au 31 décembre 2018, Constantin & Associés était dans la 9<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit Consultant Associés dans la 8<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce**

Nous remettons un rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-



14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 26 avril 2019

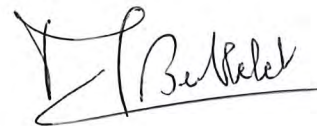
Les commissaires aux comptes

Audit Consultants Associés

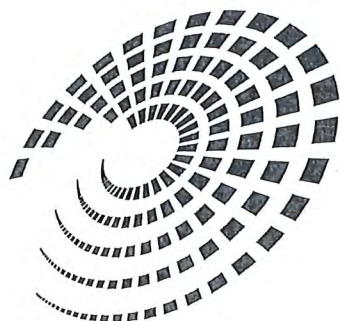


Sarkis CANLI

Constantin Associés  
*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*



Mireille BERTHELOT



# infotel

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Société Anonyme au capital de 2 662 782 euros  
Tour Gallieni II - 36, avenue du Général de Gaulle  
93170 BAGNOLET

**Bilan Actif**

<i>Montants en €</i>	Brut	Amortissements dépréciations	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et de développement	20 981 001	14 148 643	6 832 358	7 125 932
Concessions, brevets et droits assimilés	554 310	452 556	101 754	8 851
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	31 278	31 278		
Autres immobilisations corporelles	1 593 522	1 259 266	334 256	339 603
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	10 603 448		10 603 448	8 893 448
Autres immobilisations financières	104 468		104 468	103 938
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>33 868 027</b>	<b>15 891 742</b>	<b>17 976 285</b>	<b>16 471 772</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	2 069 804		2 069 804	1 411 663
Fournisseurs débiteurs	0		0	24
État, Impôts sur les bénéfices	3 946 273		3 946 273	4 069 354
État, Taxes sur le chiffre d'affaires	330 604		330 604	448 739
Autres créances	200 000		200 000	9 641
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	132 683		132 683	155 144
Disponibilités	9 013 939		9 013 939	8 863 571
Charges constatées d'avance	135 924		135 924	271 850
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>15 829 227</b>		<b>15 829 227</b>	<b>15 229 987</b>
Écarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>49 697 254</b>	<b>15 891 742</b>	<b>33 805 511</b>	<b>31 701 759</b>

## Bilan Passif

Montants en €

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	2 662 782	2 662 782
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 410 179	7 410 179
Réserve légale	266 278	266 278
Autres réserves	393 591	393 591
Report à nouveau	8 686 806	7 897 153
Résultat de l'exercice	8 525 991	8 440 666
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>27 945 627</b>	<b>27 070 650</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 193	879
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 193	879
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 059 829	3 129 878
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912 546	859 649
<i>Organismes sociaux</i>	54 731	146 246
<i>État, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	113 850	45 130
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	28 434	16 430
Dettes fiscales et sociales	197 015	207 807
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		49 331
Autres dettes		383 566
Produits constatés d'avance	689 300	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 859 884</b>	<b>4 631 109</b>
Écarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>33 805 511</b>	<b>31 701 759</b>



## Compte de résultat

<i>Montants en €</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 337 025	9 542 647
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 337 025</b>	<b>9 542 647</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 829 978	1 807 858
Autres produits	2	2
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>12 167 005</b>	<b>11 350 517</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 105 604	5 770 227
Impôts, taxes et versements assimilés	193 780	148 961
Salaires et traitements	1 024 064	1 024 064
Charges sociales	383 267	382 074
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 269 706	2 298 240
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	45 102	3 832
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>10 021 522</b>	<b>9 627 398</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>2 145 483</b>	<b>1 723 119</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participations	7 100 000	6 750 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	41 335	25 789
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	31 418	52 276
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>7 172 753</b>	<b>6 828 065</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		18 687
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	93 865	33 462
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>93 865</b>	<b>52 149</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - IV)</b>	<b>7 078 888</b>	<b>6 775 917</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>9 224 371</b>	<b>8 499 345</b>

.../...

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	81 953	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>81 953</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Amendes		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>81 953</b>	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	780 333	58 370
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>19 421 712</b>	<b>18 178 582</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>10 895 721</b>	<b>9 737 917</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>8 525 991</b>	<b>8 440 666</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Ils ont été préparés en conformité avec les principes comptables et les règles et méthodes relatives aux comptes sociaux (règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables mis à jour des règlements complémentaires ultérieurs à la date d'arrêté des comptes dudit exercice).

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 6 mars 2019 par le conseil d'administration.

L'exercice couvre l'année civile 2018. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

En dehors de la rémunération et des dividendes, il n'existe aucune autre relation avec les dirigeants. Les informations avec les entreprises liées sont précisées au niveau de chacune des notes de l'annexe.

### Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

### Frais de développement

En application du règlement ANC n°2014-03, Infotel inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 212-3 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

### Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement de 1 à 3 ans si leur durée d'utilisation est supérieure à un an.

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Agencements liés aux constructions 10 ans
- Agencements et installations générales 4 à 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau 3 à 8 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de transport 5 ans

## **Titres de participation**

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

## **Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

## **Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)**

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) Infotel n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

L'Assemblée générale mixte du 31 mai 2018 a voté l'autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue d'attribuer des actions gratuites à émettre ou existantes de la Société à certains salariés de la Société. Une première tranche de 77 497 actions pour 7 personnes soit 1,2 % du capital a été attribuée par le Conseil d'administration le 23 janvier 2019.

## **Actions propres**

Les actions propres acquises par la société sont comptabilisées en valeur mobilière. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

## **Engagements de retraite et autres avantages au personnel**

L'effectif d'Infotel SA est constitué au 31 décembre 2018 de 5 personnes, toutes mandataires sociaux. Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, les engagements de retraite et autres avantages au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration. Le conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, aucune provision n'a été constituée.

## **Reconnaissance du revenu**

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Vente de progiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.

Maintenance de progiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.



Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres, correction faite des annulations de royalties sur ventes d'un trimestre à l'autre.

Le groupe Infotel ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

## 2. Notes annexes sur les comptes

Les chiffres reportés relatifs au bilan sont en euros et ceux pour le compte de résultat en k€.

### a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>En €</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2018</b>
Capital	2 662 782			2 662 782
Primes d'émission	7 410 179			7 410 179
Réserve légale	266 278			266 278
Autres réserves	393 591			393 591
Report à nouveau	7 897 153	8 440 666	7 651 013	8 686 806
Résultat de l'exercice précédent	8 440 666		8 440 666	
Résultat de l'exercice		8 525 991		8 525 991
<b>TOTAL</b>	<b>27 070 650</b>	<b>16 966 657</b>	<b>16 091 679</b>	<b>27 945 627</b>

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- Distribution d'un dividende de 1,15 € par action (pour 6 656 955 actions), soit un montant total de 7 655 498 € et 7 651 013 € après élimination des dividendes sur actions propres.

Le capital social, intégralement libéré, est composé, au 31 décembre 2018, de 6 656 955 actions de 0,40 €, dont 3 431 sont détenues par Infotel.

### Tableau de suivi des options de souscription

Il n'existe plus de plan d'options de souscription depuis 2016.

### b) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2018</b>
Logiciels acquis	435 157	119 153		554 310
Frais de développement	19 157 906	1 823 095		20 981 001
<b>TOTAL</b>	<b>19 593 063</b>	<b>1 942 248</b>		<b>21 535 311</b>

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent principalement aux projets Arcsys, HPU MP, IDBA, HPU Z/OS, Merge Backup. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

<i>En €</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2018</b>
Logiciels acquis	426 306	26 250		452 556
Frais de développement	12 031 974	2 116 669		14 148 643
<b>TOTAL</b>	<b>12 458 280</b>	<b>2 142 919</b>		<b>14 601 199</b>

### c) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2018</b>
Agencements	31 278			31 278
AAI	697 898	40 534		738 432
Matériel de transport	33 866			33 866
Matériel de bureau	740 317	80 906		821 223
<b>TOTAL</b>	<b>1 503 359</b>	<b>121 440</b>	<b>0</b>	<b>1 624 799</b>

Les variations des amortissements sont les suivantes :

<i>En €</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2018</b>
Agencements	31 277	1		31 278
AAI	462 686	60 311		522 996
Matériel de transport	17 949	6 773		24 722
Matériel de bureau	651 844	59 704		711 548
<b>TOTAL</b>	<b>1 163 757</b>	<b>126 789</b>	<b>0</b>	<b>1 290 544</b>

### d) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2018</b>
Titres de participations	8 893 448	1 710 000		10 603 448
Actions propres	0			0
Dépôts de garantie	103 938	530		104 468
<b>TOTAL</b>	<b>8 997 386</b>	<b>1 710 530</b>	<b>0</b>	<b>10 707 916</b>

Les augmentations de participations sont liées d'une part au rachat des minoritaires d'Infotel Business Consulting afin d'avoir 100 % du capital pour 1 650 000 € et d'autre part à la prise de participation à hauteur de 60% dans une nouvelle société créée en mars 2018, la société OAIO dont l'activité est la digitalisation.

### e) Clients et comptes rattachés

Les créances clients de 2 069 804 € correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice. Elles s'élevaient à 1 411 663 € à l'issue de l'exercice précédent.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2018 à 732 442 €, correspondant notamment aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2018, calculées selon la méthode décrite ci-dessus. Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 648 518 € au 31 décembre 2018.

#### f) Autres créances

<i>En €</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les sociétés	3 946 273	4 069 354
Taxe sur la valeur ajoutée	330 604	448 739
Autres créances	200 000	9 641
Compte courant d'intégration fiscale		
<b>TOTAL</b>	<b>4 476 877</b>	<b>4 527 758</b>

La créance d'impôt sur les sociétés est notamment liée aux effets de l'intégration fiscale et des crédits d'impôts.

Les autres créances de 200 000 € correspondent uniquement à une avance de trésorerie à notre filiale OAIO.

#### g) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 135 924 € au 31 décembre 2018. Elles concernent uniquement des charges d'exploitation (loyers, assurance, entretien,...). Elles étaient de 271 850 € à l'issue de l'exercice précédent.

#### h) Tableau d'échéance des créances

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	104 468		104 468
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	2 069 804	2 069 804	
Autres créances	4 476 877	4 476 877	0
Charges constatées d'avance	135 924	135 924	
<b>TOTAL</b>	<b>6 787 073</b>	<b>6 682 605</b>	<b>104 468</b>

#### i) Emprunts et dettes financières diverses

La société n'a eu recours à aucun emprunt.

Les dettes financières et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 4 059 829 € contre 3 129 878 € au 31 décembre 2017. Il s'agit uniquement des acomptes versés par les filiales françaises dans le cadre de l'intégration fiscale.

#### j) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 912 546 € au 31 décembre 2018, contre 859 649 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 380 919 €. Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 418 725 €.



### k) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

<i>En €</i>	2018	2017
Personnel		0
Organismes sociaux	54 731	146 245
TVA	113 850	45 130
Autres impôts	28 434	16 431
<b>TOTAL</b>	<b>197 015</b>	<b>207 806</b>

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

### l) Autres dettes

Il n'existe aucune autre dette au 31 décembre 2018, alors qu'elles étaient de 49 330 € à la clôture de l'exercice précédent (et elles concernaient uniquement des encaissements reçus pour une entreprise liée).

### m) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2018, les produits constatés d'avance pour 689 300 € correspondent à l'étalement prorata temporis des contrats de locations, de maintenance et des royalties versés par notre filiale Infotel Corp. Ils s'élevaient à 383 566 € à la clôture de l'exercice précédent.

### n) Tableau d'échéance des dettes

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières bancaires	1 193	1 193		
Emprunts et dettes financières diverses	4 059 829	4 059 829		
Dettes fournisseurs	912 546	912 546		
Dettes fiscales et sociales	197 015	197 015		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	689 300	689 300		
<b>TOTAL</b>	<b>5 859 884</b>	<b>5 859 884</b>	-	-

### o) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

<i>En k€</i>	2018	2017
Hors Groupe France	1 805 128	876 323
Hors Groupe USA	4 342 788	4 600 079
Hors Groupe Europe	191 664	216 956
Hors Groupe Export (autres)	0	0
<b>SOUS TOTAL HORS GROUPE</b>	<b>6 339 580</b>	<b>5 693 358</b>
Groupe France	3 641 330	3 371 922
Groupe USA	356 115	477 378
Groupe Europe		
<b>SOUS TOTAL GROUPE</b>	<b>3 997 445</b>	<b>3 849 300</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 337 025</b>	<b>9 542 658</b>

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de progiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service. Au 31 décembre 2018, ces prestations s'élevaient à 99 696 € contre 124 201 € en 2017.

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du groupe et la refacturation de frais ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits Infotel à l'étranger.

Les reprises de provisions et transferts de charges de 1 829 978 € concernent l'activation des frais de recherche et développement pour 1 825 914 € (contre 1 801 888 € en 2017).

#### **p) Résultat financier**

Les produits financiers s'élevaient à 7 172 753 € contre 6 828 065 € l'exercice précédent et sont composés de dividendes reçus, d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars, de gain de change et de plus-values sur VMP ou actions propres.

En 2018, la société a reçu 6 000 000 € de dividendes par Infotel Conseil, 600 000 € par Infotel Business Consulting, de 500.000 € d'Insoft Infotel Software GmbH.

Les charges financières s'élevaient en 2018 à 93 865 € contre 52 148 € en 2017. Elles correspondent uniquement à des moins-values sur cession d'actions propres.

#### **q) Risques de change**

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe hors zone euros (essentiellement Infotel Corporation) et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales d'Infotel à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est de 4 698 903 € soit 45 % du chiffre d'affaires de la société (contre 53% lors de l'exercice précédent).

#### **r) Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôts nette d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2018 à 780 333 € contre 58 370 € en 2017, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur. La charge de 2017 prenait en compte l'annulation des contributions dividendes payés depuis 2013 soit un total de 579 130 €.

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composée de la société Infotel Conseil. L'intégration fiscale a généré une charge d'impôt complémentaire de 31 596 € constatée dans les comptes d'Infotel SA.

#### ***Accroissements et allègements de la dette future d'impôt***

Il n'existe plus d'éléments d'accroissement ou d'allègement de la dette future d'impôt.

### **3. Effectifs de fin de période**

Infotel a un effectif au 31 décembre 2018 de 5 personnes, toutes mandataires sociaux.

### **4. Rémunération des organes de direction**

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2017 à 1 024 064 €.

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de l'exercice 2018.

## 5. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018 s'élèvent à 125 033 € dont 115 033 € pour les CAC et 10 000 € pour la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées du rapport de gestion.

## 6. Engagements

### Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'Infotel, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

### Engagements financiers reçus ou donnés (y compris crédit-bail)

Néant

À la connaissance de la Société, la présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

## 7. Événements postérieurs à la clôture

Une attribution de 77 497 actions gratuites a été effectuée le 23 janvier 2019.

## 8. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe Infotel.

En k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel Corp	Infotel Business Consulting	OAIO	Archive Data Software	Insoft Infotel Software	Infotel UK
Capital	20 000	150	0,87	60	100	150	50	0,057
Capitaux propres (hors capital social et avant résultat)	37 008	589	175	883	0	1	596	135
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	100 %	60 %	33 %	100 %	51 %
Valeur brute comptable des titres détenus	6 269	128	0,87	2 096	60	50	2 000	0,07
Valeur nette comptable des titres détenus	6 269	128	0,87	2 096	60	50	2 000	0,07
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	200	0	0	0
Caution et aval donnés par la société	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	218 350	2 956	662	7 003	2 017	897	942	2 555
Résultat	12 209	531	(211)	530	225	5	226	173
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	6 000	0	0	600	0	0	500	0

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2018. Toutes les données sont relatives à l'année 2018. La société OAIO a été créée en mars 2018, et son activité a réellement commencé en juillet 2018.

Les données relatives à Infotel Corp. ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 \$ =0,86464 € pour le compte de résultat et 1 \$ =0,87336 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel UK. ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 £ =1,13027 € pour le compte de résultat et 1 \$ =1,11790 € pour les capitaux propres.